



NATIONAL Formule 16 – EUROCAT 2023

YACHT CLUB DE CARNAC

28 Avril – 1^{er} Mai 2023

AVIS DE COURSE

Mis à jour le 25 avril 2023

PREAMBULE

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions de l'avis de course sans préavis.

Les moyens digitaux du site internet du Yacht Club de Carnac

<https://www.yccarnac.com/organisation-de-regate> seront utilisés comme "Tableau Officiel".

Il n'y aura pas d'affichage physique.

Les concurrents devront se munir d'un moyen leur permettant de recevoir ces communications.

Cela ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1.a.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2021-2024*
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux étrangers sont précisées en annexe "prescriptions de la FFVoile"
- 1.3 Les règlements fédéraux
- 1.4 Les Règles de Jauge des Classe et de course des épreuves de Catamaran Intersérie de la FFVoile
- 1.5 En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.
- 1.6 Les modifications aux RCV apparaîtront dans les instructions de course

2 PUBLICITE

[DP] En application de la Régulation 20 de World Sailing (Code de Publicité) telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux seront tenus de porter de la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 3.1 Pour les parcours construits comme pour le Grand Raid, le National formule 16 est ouvert à :
 - Tous les bateaux F16 conformes aux règles de jauge Formule 16 ayant un certificat de jauge valide
- 3.2 Les bateaux admissibles, doivent (voir article 4 ci-dessous) s'inscrire directement en ligne sur le site : <https://www.yccarnac.com/inscription> ou en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à Yacht Club de Carnac, Eurocat 2023, – Port En Dro – BP 30 – 56341 CARNAC cedex ou par email à : regate@yccarnac.com, au plus tard le 28 avril 2023.

- 3.3** - Pour tous les bateaux, si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 3.4** Les concurrents (chaque membre de l'équipage) doivent présenter au moment de leur inscription :
- Leur licence FFVoile 2023 « compétition » ou leur licence FFVoile 2023 « Adhésion » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- Une autorisation parentale pour les mineurs, formulaire téléchargeable sur le site internet <https://www.yccarnac.com/inscription>
- Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros

4 DROITS A PAYER

Le National F16 comporte les courses sur parcours construits et le raid. L'ensemble est indissociable.

	TARIF AVANT LE 9 AVRIL	TARIF A PARTIR DU 10 AVRIL
Equipage double	170 €	190 €
Solitaire	130 €	150 €

Le règlement et l'inscription se font directement en ligne sur :

<https://www.yccarnac.com/inscription> (sauf pour les groupes, juste par mail ou courrier) (voir article 3.2 ci-dessus)

Virement bancaire:

IBAN : FR76 1380 7002 2230 2210 0271 241 CCBPFRPPNAN
BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE

Tout formulaire d'inscription incomplet ou sans règlement ne sera pas pris en compte.

5 FORMAT DE COURSES

- Les modalités seront définies dans les instructions de course.
- Les parcours seront de type construit et/ou côtier en fonction de la météo.
- Le parcours du "Grand Raid" (Houat) sera un parcours longue distance défini. Selon les conditions météorologiques le Comité de course se laisse la possibilité de modifier ce parcours. Il sera affiché communiqué au plus tard le 30 Avril à 9 heures.

6 JOURS DE COURSES ET NOMBRE DE COURSES :

Date	Heure de signal d'avertissement	Courses par jour	Maximum par jour
29 Avril	14h00	1 ^{er} Signal d'avertissement	3
30 Avril	9h00	Briefing coureurs Grand raid	
	11h30	1 ^{er} Signal d'avertissement pour le Grand Raid	
1er Mai	10h30	1 ^{er} Signal d'avertissement	4

Commenté [JJ1]: Il manquerait l'heure limite pour le dernier signal d'avertissement, le dernier jour. Il y a sûrement une bonne raison.

Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 15h00.

7 PROGRAMME SOCIAL :

Date	Heure	
29 Avril	19h00	Pot d'ouverture et BBQ
30 Avril	Dès que possible Après le raid	Remise des Prix Grand Raid Apéritif Dinatoire
1er Mai	Dès que possible	Remise des prix des prix Tirage au sort

8 JAUGE

- Une jauge initiale est possible le 28 avril 9h-13h et 13h30 -18h30 avec un mesureur de Classe F16 que sur réservation de RDV préalable
- Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment à partir du 1^{er} départ jusqu'à la fin de la dernière course
- L'organisation Club ne fait pas de jauge.

9 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les instructions de course seront publiées sur le site
<https://www.yccarnac.com/regates-morbihan/national-f16-eurocat-2023>

10 PARCOURS :

La zone de course sera en baie de Quiberon, telle que décrite en annexe1.

11 SYSTEME DE PENALITES

La règle 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

12 CLASSEMENT

12.1 1| courses doivent être validées pour valider le National F16.

12.2 a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.

b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

12.3 Classement pour la (les) Course(s) :
En temps réel

12.4 Le Grand raid est pris en compte dans le classement général du NATIONAL F16. Il comptera pour 2 Courses, dont une seule pourra être retirée conformément à l'Avis de course 11.2.

13. EQUIPEMENTS DE SECURITE OBLIGATOIRES

- 13.1
- 1 bout de remorquage à poste de 15 m de long et 5 mm de diamètre mini,
 - 1 bout de redressage à poste de 4 m de long et 10 mm de diamètre,
 - 2 équipements individuels de flottabilité homologués certifiés CE,
 - Un couteau accessible à tout moment.

13.2 Pour le Grand Raid (équipement en accord avec la division 240) :

- + 2 feux rouges à main ou 1 flash light par personne
- + 1 pagaie d'une longueur minimum de 1 mètre.

13.3 AUTRES EQUIPEMENTS AUTORISES ET CONSEILLES pour la longue distance uniquement, en cas d'urgence :

- Une VHF
- Un GPS portable,
- Un compas électronique,
- Un casque de protection par équipier
- Un téléphone portable.

13.4 Tout équipage ayant un élément manquant de l'équipement de sécurité pourra se voir appliquer une pénalité allant jusqu'à une disqualification à la discrétion du jury.

Commenté [JJ2]: Question :

Est que le Grand Raid qui compte pour 2 courses (voir ci-dessous) est nécessaire pour valider l'épreuve? Il serait judicieux de le préciser.

14. PRIX

14.1 Courses :

Les trois premiers du classement recevront un prix.
Le 1^{er} Bateau ayant un équipier féminin recevra un prix
Le 1^{er} Bateau Solo recevra un prix

14.2 Le Grand Raid :

Le 1^{er} recevra un prix.

14.3 L'organisateur se réserve le droit d'attribuer d'autres prix.

15. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements **soudains de** conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile

16 PROTECTION DES DONNEES

16.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

16.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

17. COMMUNICATION RADIO [DP]

Les appareils de communication radio seront autorisés uniquement sur le Grand Raid, pour des raisons de sécurité, néanmoins, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communication radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

18. PERSONNES ET BATEAUX ACCOMPAGNEURS [DP]

18.1 Tous les bateaux accompagnateurs sont soumis à la RCV 3, RCV 1.1, RCV 4

18.2 Tous les bateaux accompagnateurs souhaitant intégrer le dispositif de sécurité doivent être inscrits auprès de l'autorité organisatrice et devront se conformer à la législation locale et aux régulations de la régates les concernant. L'autorité organisatrice se réserve le droit de refuser des inscriptions et d'accepter des inscriptions tardives à son entière discrétion.

18.3 Tous les bateaux accompagnateurs inscrits dans le dispositif devront arborer clairement une identification fournie par AO et ce, à tout moment quand ils sont sur l'eau.

19. **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires sur les épreuves :

Yacht Club de Carnac, « EUROCAT » –

BP 30 – 56341 CARNAC Cedex

Tel : 00 33 (0)2 97 52 66 44

email : regate@yccarnac.com ,

site internet : www.yccarnac.com

WhatsApp : <https://chat.whatsapp.com/InImj4GCZGxIURaONo0R13>



Eurocat coureurs 2023

Groupe WhatsApp



National F16 2023
ANNEXE 1 - APPENDIX 1

Zones de course approximatives / Approximate race areas

